**Une voix:** Pourquoi ne brûlez-vous pas les livres?

M. Hogarth: Nous avons eu des répétitions sans fin. Nous avons entendu répéter continuellement les mêmes arguments.

Une voix: Brûlez les livres.

- M. Hogarth: Au cours du même débat, les orateurs, les uns après les autres, ont répété la même chose.
- M. Bell: Restez ici un moment et vous en apprendrez.
- M. Hogarth: Je crois que nous sommes tous acquis à un principe fort simple: ce gouvernement doit adopter des politiques en faveur du peuple canadien...

L'hon. M. Stanfield: Alors, pourquoi ne le fait-il pas?

M. Hogarth: ...parce que nous devons d'abord régler les problèmes de l'heure.

L'hon. M. Monteith: Dans ce cas, il est temps que le cabinet prenne ne fût-ce qu'une initiative qui prouve cette thèse.

M. Hogarth: Pour réaliser nos objectifs, il nous faut un Parlement plus efficace.

## L'hon. M. Stanfield: Balivernes!

M. Hogarth: Pour accomplir tout cela, il faut que le Parlement soit mieux estimé du peuple canadien. Pour réaliser cette œuvre, il faut réformer le Règlement qui régit la procédure législative du Parlement.

L'hon. M. Stanfield: Cela ne tient pas debout.

**M.** Hogarth: Nous sommes aussi persuadés qu'en régime démocratique, c'est la majorité à la Chambre qui doit l'emporter.

M. McGrath: C'est le droit du plus fort.

M. Hogarth: Peu importe l'allégeance politique; la volonté de la majorité doit l'emporter. C'est stipulé à l'article 45 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui contient des dispositions sur la façon dont une mesure législative de fond doit franchir les étapes à la Chambre.

Dans le rapport du comité et dans le présent débat, nous avons atteint une impasse. L'impasse est évidente, et elle est peut-être due à ce que le pays compte trop de partis politiques.

[M. Hogarth.]

- M. McGrath: Le gouvernement est disposé à n'avoir qu'un seul parti politique au pays C'est vers cela qu'il se dirige.
- M. Hogarth: Il y a peut-être d'autres raisons à l'impasse. Je ne blâme personne. Néanmoins, l'impasse est manifeste. Il me semble que dans le débat subséquent, que certains députés de l'opposition ont qualifié d'absurde, la majorité à la Chambre a déclaré que sa volonté devait l'emporter. A moins que la volonté de la majorité ne l'emporte, les travaux de la Chambre ne peuvent être expédiés. Nous ne pouvons rien accomplir si les quelque 260 députés insistent tous pour parler. Aux premières heures demain, la majorité dira qu'elle doit avoir le droit de réaliser un programme. Quand je parle de majorité, je ne songe pas à un parti politique en particulier. Ce sera la majorité des députés de la Chambre qui l'emportera.

• (10.30 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Le député me permet-il de poser une question?

M. Hogarth: Non, pas maintenant.

Si nous abusons du pouvoir que va nous conférer les articles 75B et 75c, si nous avons abusé des pouvoirs que nous donne l'article 33, nous le regretterons. On nous décimera aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Hogarth: Comme vient de le dire le député de Wellington-Grey (M. Howe), bien des libéraux reconnaissent les erreurs commises dans les années 50. Le 10 juin 1957, nous avons payé cher pour avoir abusé quelque peu des pouvoirs de la clôture. Nous savons ce qui peut arriver. Nous en sommes conscients. Et notre arrière-ban le rappellera sans cesse à notre leader à la Chambre.

Certaines remarques de mes vis-à-vis m'intéressent beaucoup surtout celles du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), avalisées par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan). Elles se trouvent à la page 11474 du hansard:

Le résultat de cette décision si on l'applique, est aussi clair que possible. Les procédures de la prochaine session du Parlement ressembleront en rien à ce qu'elles ont été au cours de la présente session. La confrontation et l'amertume seront à l'ordre du jour. Ce sera une sorte de grève perlée, non plus une démocratie à base de participation. Je fais appel au gouvernement pour que, même à la onzième heure, il reconsidère sa position ...